

Relations de défense

OTAN

Le Canada est l'un des douze signataires originaux du Traité de l'Atlantique Nord. A l'instar d'autres membres de l'Alliance atlantique, les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont tous soutenu que notre sécurité demeure liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Partisan de la défense collective, le Canada reste convaincu de l'importance du rôle politique que joue l'OTAN en cherchant, par la négociation, la conciliation et le règlement des différends, à réduire et, par conséquent, à éliminer les facteurs pouvant engendrer des conflits entre l'Est et l'Ouest.

Le gouvernement a concrétisé son adhésion au principe de la défense collective et son engagement envers l'Alliance en prenant une série de décisions à la suite d'une révision approfondie de l'organisation de la défense du Canada. En novembre 1975, il a annoncé que les dépenses d'investissement au titre de la défense seraient augmentées, en termes réels, de 12 p. cent par année, pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'elles représentent au moins 20 p. cent du budget total de la défense. Il a aussi donné son approbation de principe au remplacement de certaines pièces d'équipement des Forces canadiennes. En 1976, il a conclu des ententes portant sur l'achat d'un nouvel avion patrouilleur à long rayon d'action, le CP 140 *Aurora*, et d'un nouveau char de combat, le *Leopard I*. Enfin, des décisions préliminaires ont été prises en 1977 en vue de l'acquisition de nouveaux navires et avions de combat à l'intention des Forces canadiennes.

Les membres de l'Alliance ont continué de ressentir, à des degrés divers, les effets de l'inflation galopante et d'autres problèmes économiques. Le maintien d'une puissance défensive suffisante, malgré les sérieuses difficultés économiques que connaissent certains des Alliés, constitue donc, en pareilles circonstances, une préoccupation majeure. Les membres de l'Alliance, le Canada y compris, se sont efforcés de réduire leurs dépenses en évitant les activités qui se recouvrent, et ce, grâce à une spécialisation croissante dans la mise au point, la production et l'acquisition du matériel militaire.

Appartenant à l'OTAN, le Canada a pu continuer de développer ses relations politiques, économiques, scientifiques et techniques avec l'Europe, relations par lesquelles il a cherché à contrebalancer celles qu'il entretient avec les États-Unis. L'Alliance, dans laquelle le Canada et les États-Unis sont, tous deux, non seulement en mesure, mais, dans l'obligation, de s'intéresser de près aux affaires européennes, illustre bien l'interdépendance qui existe entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Elle permet, en outre, au Canada de tenir des consultations périodiques auprès de quatorze autres pays (dont huit des neuf membres de la Communauté européenne) sur divers sujets politiques et militaires.

En mai dernier, l'Alliance a montré une fois de plus son utilité en tant qu'instance consultative quand les chefs de gouvernement des pays membres ont participé à la réunion ministérielle de printemps du Conseil de l'Atlantique Nord qui se tenait à Londres. Trois grandes initiatives ont été approuvées à cette occasion, la première à propos d'une nouvelle étude faisant le point sur les tendances à long terme des relations entre l'Est et l'Ouest et sur leurs conséquences pour l'Alliance, la deuxième voulant que les ministres de la Défense élaborent et mettent en marche un programme de défense à long terme, et la troisième visant le resserrement de la coopération entre les membres dans tous les aspects de l'organisation de la défense. Des travaux ont dès lors été entrepris sur les trois questions, et des rapports provisoires ont pu être distribués aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense réunis à Bruxelles en décembre en prévision de la prochaine réunion du Conseil, qui doit avoir lieu à Washington les 30 et 31 mai 1978.

Collaboration à la défense de l'Amérique du Nord

En complément de ses engagements vis-à-vis de l'OTAN en Europe, le Canada, en relation très étroite avec les États-Unis, a coordonné ses efforts de défense et les leurs. L'objectif premier de sa politique de défense a été de faire respecter sa souveraineté sur terre, dans les airs et en mer par le biais d'ententes de participation mutuelle à la défense de l'Amérique du Nord.

Créée en 1940, la Commission mixte permanente de défense est le principal organe consultatif de la collaboration canado-américaine